

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COMINES**

Séance du 11 mars 2025

Le 11 mars 2025 à 19h00, le Conseil municipal de Comines, légalement convoqué le 3 mars 2025, s'est réuni dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien ELAUT, Conseiller municipal délégué.

Secrétaire de séance :
M. Eric MUSELET, 2nd Adjoint

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 20
Votants : 26

Nom Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Donne procuration à
VANSTAEN Eric	X		
DA SILVA Amélie			Stéphane DILLY
MUSELET Eric	X		
DELBART Isabelle	X		
CHRISTIAENS Philippe	X		
NIQUET Audrey	X		
BENZEKRI Hassan	X		
MORANDINI Lítcia	X		
DILLY Stéphane	X		
FARELO Murielle	X		
VERPOORTEN Christine		X	
LEMERSRE ASPEEL Véronique	X		
ROGIER Jean-Claude	X		
SIOMBOING Xavier	X		
BOUDART Sébastien			Lítcia MORANDINI
HOEDEMAKER Virginie	X		
FIGUEIREDO Céline		X	
CANION Elise			Julien ELAUT
ELAUT Julien	X		
HOUSET Alexis		X	
VAN MERRIS Henri-Jean		X	
JOLY Ludivine			Mathieu HAYAER
GOMIS Emmanuel		X	
HAYAER Mathieu	X		
HOFLACK Martine	X		
BOUTRY Jean-Claude			Grégory TEMPREMANT
MONROGER Jean-Claude		X	
VERMES Isabelle	X		
LESAGE Pascale			Isabelle VERMES
BLAECKE Bruno		X	
TEMPREMANT Grégory	X		
DEREUMAUX Patrick	X		
LEROY-PIETRZAK Anne-Natacha	X		

Nomenclatures Actes : 8.5

DCM 2025-010

RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, pose le principe « d'accès à tout pour tous » qui implique toutes les activités de la cité : le cadre bâti, les transports, la scolarisation, l'emploi, le logement, la culture, le sport...

Elle stipule que « dans les communes de 5 000 habitants et plus, une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées doit être créée. Celle-ci doit être composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. »

Ainsi, lors de sa séance du 23 septembre 2020 à l'Hôtel de ville, le Conseil Municipal a donc décidé à l'unanimité la création d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Cette commission a pour but de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports à Comines.

Elle organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Aux termes de l'article L.2143-3 du CGCT, la Commission communale établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.

Il sera ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées s'est réunie deux fois en 2024 autour du suivi de l'Agenda d'accessibilité programmée de la Ville et l'état de mise en accessibilité des établissements recevant du public autres que communaux ainsi que du diagnostic accessibilité des espaces publics.

Il vous est donc proposé :

- **De prendre acte du rapport de l'année 2024 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.**

RAPPORT DE L'ANNEE 2024 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

La commission est divisée en deux thèmes : l'Ad'Ap de la Ville et le diagnostic d'accessibilité et état des lieux des espaces publics.

Dans un premier temps, il sera sujet de l'avancement de l'accessibilité aux personnes handicapées dans les Etablissements Recevant du Public - ERP municipaux ainsi que dans les Installations Ouvertes au Public – IOP depuis 2015, début de l'ADAP, jusqu'à aujourd'hui.

Un bilan de l'état d'avancement de l'Ad'Ap est également présenté.

DCM 2025-010

Le diagnostic synthétique comprend 52 sites dont 26 IOP, dont voici la répartition suivant 2 années :

- ❖ 2015 – année de départ – date du diagnostic
 - 10 équipements totalement inaccessibles
 - 15 équipements partiellement accessibles
 - 15 équipements accessibles avec de nombreux petits aménagements
 - 12 équipements globalement accessibles mais avec des petits travaux
- ❖ 2024
 - 5 équipements doivent faire l'objet d'une demande de prorogation de l'Ad'Ap (délai supplémentaire pour réaliser les travaux).
 - Tous les autres équipements ont soit été vendus, ont changé de destination, ont été rendus accessibles ou ont fait partie d'une demande de sortie de l'Ad'Ap pour diverses raisons.

Le délai des 9 ans étant dépassé et certains sites n'étant pas encore accessibles, un dossier de demande de prorogation a été envoyé à la Préfecture suite à la commission et au conseil municipal du 10 décembre, celui-ci ayant rendu un avis favorable à ce sujet. Un point sera réalisé une fois le retour de la Préfecture obtenu.

Un point sur le recensement de l'offre de logements est également abordé. Le détail a été présenté lors de la commission.

Concernant l'état des commerces et les autorisations de Travaux ERP, pour l'année 2024, 10 dossiers d'Autorisation de travaux ERP ont été déposés en mairie dont 3 dans le cadre d'un permis de construire. Aucune attestation de conformité sur l'honneur ne nous a été transmise pour cette année.

Un autre point est consacré aux espaces publics et à la voirie. Des travaux de voirie sont en cours et d'autres sont prévus, avec la Métropole Européenne de Lille, dans les années à venir.

- Rue d'Armentières vers Lidl (après le garage Gab Auto) – continuité piétonne avec ponton en bois qui enjambe la marre + bandes auto-agrippantes (fin janvier 2025)
- Dalles béton Place du 6 septembre - une étude de reconstruction des trottoirs doit être prévue dans le programme voirie de la MEL (après 2026)
- Rue Gambetta – réfection de la chaussée (en corrélation avec le permis de construire de Loger Habitat)
- Rue de l'Apothicaire (entre plateau rue de la Victoire et la rue des Processions - reconstruction de la chaussée et des trottoirs
- Quartier Louis XVIII (Rue Boileau, place Auger de Bousbecque, rue Molière, rue Racine) - reconstruction de la chaussée et des trottoirs

La deuxième partie est consacrée au diagnostic d'accessibilité et état des lieux des espaces publics de notre commune.

Un premier circuit avait eu lieu le 17 septembre 2024 en présence des membres de la commission. Ce premier circuit était basé sur un circuit « du quotidien ».

Un rappel des textes et des obligations concernant l'accessibilité de la voirie est présenté.

Un plan du circuit ainsi que les 4 établissements visités ont été présentés en commission.

Le diagnostic établi se compose de deux parties : une sur les espaces publics (voirie, trottoirs, passage piéton, poubelles, ...) et la seconde sur chacun des 4 ERP privés.

Le bilan sur les espaces publics et sur les établissements privés a été présenté avec les problèmes rencontrés et les actions envisagées.

DCM 2025-010

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – Scrutin ordinaire

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

Acte publié le : **19 MARS 2025**

Télétransmis au Représentant de l'Etat le : **19 MARS 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (art R421-1 du Code de Justice administrative).

Signé Le Maire, Eric VANSTAEN

Pour extrait conforme

Le Maire,

Eric VANSTAEN



Et le secrétaire de séance, Eric MUSELET

Le secrétaire de séance,

Eric MUSELET